

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DAC 4 Apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Robert Capa 37 rue Froidevaux (14e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Robert Capa 37 rue Froidevaux à Paris 14^e ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement, en date du 3 février 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative à la mémoire de Robert Capa 37 rue Froidevaux à Paris 14^e.

Article 2 : Le texte de la plaque est : « Dans cet immeuble, de 1937 à 1939, ont travaillé Robert Capa (1913-1954), Gerda Taro (1910-1937) et David Seymour dit « Chim » (1911-1956), photographes et pionniers du reportage de guerre, célèbres pour leurs images du Front Populaire et de la Guerre civile espagnole ».

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2014, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 14V00149 DAC.